



# LANCEURS D'ALERTE AU SEIN DES ENTREPRISES :

## Êtes-vous à jour de vos obligations ?

### 28%

d'augmentation des infractions à la probité (corruption, blanchiment, trafic d'influence...) entre 2016 et 2021

### 900

affaires pénales liées à la probité (572 poursuites et 13 personnes morales condamnées) en 2021

### 13 841€

d'amende et 15,6 mois d'emprisonnement ferme sont les peines moyennes prononcées pour des infractions à la probité en 2021

Rapport de l'agence française anti-corruption (AFA) - 2021

## Vos obligations

Les Lois Sapin 2 (décembre 2016) et Wasserman (mars 2022), obligent les entreprises employant **plus de 50 salariés** à se doter d'**un outil de management des risques** constitué d'**un dispositif de recueil et de traitement des signalements professionnels**.

Ces lois visent à **favoriser les alertes et signalements de faits délictueux**, notamment à caractère financier, auprès de la gouvernance des entreprises ou **des autorités administratives et judiciaires**, tout en assurant **une protection aux lanceurs d'alerte**.



## Répondre à vos enjeux

En tant qu'entreprise concernée par cette obligation, vous devez appréhender les enjeux liés à cette conformité et les intégrer dans une **stratégie globale de management des risques** :



- **Faciliter les signalements** en mettant en place un dispositif de recueil et de traitement des alertes professionnelles



- **Informier les lanceurs d'alerte** de la possibilité de procéder à des signalements auprès des autorités administratives et judiciaires



- **Détecter les risques et prévenir les infractions** en vous dotant d'un système de management des risques efficace, permettant à la gouvernance d'être informée des faits délictueux se rattachant à votre activité et de les traiter efficacement.



- Eviter l'application des **sanctions financières** prévues par la loi, la **mise en jeu de votre responsabilité civile et / ou pénale** et une **atteinte à votre image et à votre réputation**.

## Notre différence



**Des expertises complémentaires** pour répondre à vos enjeux en matière de conformité et de management des risques professionnels : avocats en droit social et consultants en finance



**Un accompagnement global** dans la mise en conformité de votre entreprise aux lois Sapin 2 et Wasserman



**Une pratique reconnue** en matière de conformité / compliance et de management des risques professionnels

## Nos savoir-faire

Grace à nos expertises complémentaires **en droit social et en finance**, nous sommes en mesure de vous accompagner de façon globale dans **la mise en conformité de votre entreprise**.



### DISPOSITIF DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS

Après une analyse des risques professionnels liés à votre activité, nous vous accompagnons dans **la définition et la mise en place d'un dispositif de recueil et de traitement des signalements**, qui répond à la législation et à vos enjeux :

- Aide au **choix du destinataire** des signalements internes
- Aide à l'élaboration et la mise en place **d'une procédure formelle d'instruction des signalements**, conforme aux dispositions légales et permettant d'analyser objectivement la réalité des faits faisant l'objet de l'alerte
- Accompagnement au cours de **la phase d'information / consultation du CSE** sur la mise en place du dispositif de recueil et de traitement des signalements
- Modification des dispositions de  **votre règlement intérieur** et **des affichages obligatoires** dans l'entreprise



## Notre accompagnement global lié à la loi Sapin 2

Nous vous aidons à développer une **stratégie de management des risques professionnels permettant d'assurer votre conformité à la loi Sapin 2** et de minimiser les risques d'une mise en jeu de votre responsabilité et d'une atteinte à votre réputation :



### CADRAGE DE LA CONFORMITÉ

- Diagnostic flash
- Cartographie des risques



### MISE EN ŒUVRE

- Code de conduite et régime disciplinaire
- Procédures comptables et d'évaluation des tiers
- Formation - Sensibilisation

## Pour en savoir plus



**Sébastien PONCET**  
Avocat associé - Droit social  
CWA, groupe implid - Barreau de Lyon  
06 37 80 92 56  
sebastien.poncet@cwassocies.com



**Philippe LESPLINGUIES**  
Directeur - Conseil Finance  
implid  
06 65 82 60 39  
philippe.lesplinguies@implid.com